



**13^e session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

8-17 décembre 2014

Débat général

Déclaration de

l'Ambassadeur Jürg Lindenmann

Directeur suppléant de la Direction du droit international public,
Département fédéral des affaires étrangères

New York, le 10 décembre 2014

**13th session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

8-17 December 2014

General Debate

Statement by

Ambassador Jürg Lindenmann

Deputy Director of the Directorate of International Law,
Federal Department of Foreign Affairs

The Hague, 10 December 2014

Monsieur le Président,

L'indépendance de la justice constitue un principe fondamental du Statut de Rome. Il ne faut pas confondre cette salle de conférence à New York avec une salle d'audience de la Cour à La Haye, ni notre rôle d'Etat Partie avec celui d'un avocat, d'un procureur ou d'un juge.

Il n'y a pas lieu ici de critiquer la Cour pour ses décisions judiciaires. Nous n'avons d'ailleurs aucune légitimité pour les remettre en question. Conformément au Statut de Rome, l'Assemblée des Etats Parties a pour mandat de donner « des orientations générales pour l'administration de la Cour » – et non de s'immiscer dans des procédures judiciaires.

Lors de la session de l'année dernière, l'Assemblée a fait preuve d'une grande flexibilité pour répondre aux préoccupations de certains Etats Parties. Ma délégation est favorable à la créativité et au dialogue constructif, mais elle continuera à défendre avec détermination l'intégrité du Statut de Rome. Des principes fondamentaux – tels que l'indépendance de la branche judiciaire et du procureur de la Cour ou le défaut de pertinence de la qualité officielle – devront être pleinement préservés, et ils le seront.

Monsieur le Président,

Afin de renforcer la lutte contre l'impunité et de rendre justice aux victimes de crimes odieux, nous devons travailler ensemble, surmonter nos différences et traduire dans la réalité les valeurs auxquelles nous avons tous souscrit collectivement. Nous devons tous aider la Cour à relever les défis difficiles qui se posent à elle. En ce sens, la Suisse est attachée aux échanges sur les modalités permettant d'améliorer encore l'efficacité et l'efficacité du système du Statut de Rome. Nos efforts communs devraient porter sur deux niveaux :

Premièrement, l'efficacité et l'efficacité des *procédures de la Cour*. C'est essentiel pour les victimes, les accusés, l'utilisation économique des ressources financières et – surtout – la crédibilité et l'effet dissuasif de la CPI. Nous exprimons notre gratitude à la Cour, qui a pris d'importantes mesures à cet égard. Après le premier jugement en appel sur la culpabilité rendu la semaine dernière, il est important que la Cour intensifie ses efforts afin de gagner en efficacité et en efficacité, en particulier par des changements dans ses pratiques. Les Etats Parties et la société civile devraient également apporter un soutien constant aux efforts déployés par la Cour.

Deuxièmement, l'efficacité et l'efficacité sont aussi d'une importance cruciale pour les *méthodes de travail de l'AEP*. Non seulement la Cour, mais aussi les Etats Parties peuvent contribuer de manière significative à améliorer le fonctionnement du système. Les activités de l'AEP absorbent d'importantes ressources financières et humaines de la Cour. Les facilitations, les réunions et les rapports se sont multipliés ces dernières années et les discussions ont été de plus en plus axées sur des points de détail plutôt que sur des questions stratégiques. C'est pourquoi nous saluons le rapport 2013 du Bureau sur les méthodes de travail et sommes déterminés à prendre des mesures supplémentaires telles que l'adoption d'une feuille de route sur la mise en œuvre des mandats ou la limitation du nombre de nouvelles facilitations. En outre, nous rappelons la nécessité pour les Etats Parties de coopérer pleinement avec la Cour.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, j'aimerais vous dire quelque chose d'important, à vous et à tous les nouveaux élus de l'AEP ainsi qu'aux six nouveaux juges - ceux déjà élus et ceux qui seront encore élus :

« Félicitations et bon succès pour l'accomplissement de vos tâches » !

Je vous remercie.

Mr. President,

The independence of justice is a fundamental principle of the Rome Statute. This conference room in New York is not to be confused with a court room in The Hague and our role as representatives of States Parties is not to be mistaken for the role of defense counsels, prosecutors or judges. This is neither the place to criticize the Court for its judicial decisions, nor have we any legitimacy to challenge them. According to the Rome Statute, the Assembly of States Parties is mandated to provide "management oversight (...) regarding the administration of the Court" – not to interfere with judicial proceedings.

At last year's session, the Assembly has shown great flexibility in accommodating concerns of some States Parties. My delegation favors creativity and constructive dialogue, but it will remain steadfast in defending the integrity of the Rome Statute. Basic principles – such as the judicial and prosecutorial independence of the Court or the irrelevance of official capacity – must and will be fully preserved.

Mr. President,

In order to strengthen the fight against impunity and to ensure justice for the victims of atrocity crimes, we need to work together, overcome our differences and translate into reality the values to which we have all collectively subscribed. We all need to support the Court in meeting its difficult challenges. In that sense, Switzerland is committed to the exchange on how to further enhance efficiency and effectiveness of the Rome Statute system. Our collective efforts should concern two levels:

Firstly, efficiency and effectiveness of *proceedings of the Court*. Effectiveness of proceedings is essential for victims, the accused, the economical use of financial resources and – most importantly – the credibility and deterrent effect of the ICC. We express our appreciation to the Court which has taken important steps in this respect. After the first appeals judgment on acquittal or conviction of last week, it is important that the Court intensifies its efforts to enhance efficiency and effectiveness, in particular through the adoption of changes of practice. States Parties and civil society should also lend their continued support to the Court's efforts in that regard.

Secondly, efficiency and effectiveness is also crucial for the *ASP working methods*. Not only the Court, also States Parties can make a significant contribution to the better functioning of the Rome Statute system. Activities of the ASP absorb significant financial and human resources at the Court. The number of facilitations, meetings and reports has sharply increased in the past years and discussions have increasingly focused on details rather than strategic issues. We therefore welcome the 2013 report of the Bureau on working methods and are committed to taking further measures, such as the adoption of a roadmap on the implementation of mandates or the limitation of new facilitations. In addition, we recall the necessity for States Parties to fully cooperate with the Court.

Mr. President,

Before concluding, I would like to say one important thing to you and all the other newly elected officials of the ASP as well as the six new Judges - those already elected and those who will be elected:

"Congratulations and much success in the accomplishment of your tasks!"

Thank you.